qu'on enlève les cordons de la bourse au Parlement pour les remettre à un groupe de tribunaux irréguliers.

Dans cet article également, le premier ministre a dit des libéraux:

C'est le pouvoir qui les intéresse.

Le seul coup de pied permis est le coup de pied de l'âne.

Certains disent que cela n'a pas d'importance. Très bientôt, ils parleront d'une tempête nucléaire dans un verre d'eau.

Voilà la position du premier ministre. Quentin Hogg disait:

Les pays ne peuvent être entièrement libres tant qu'ils n'ont pas une opposition organisée. Il n'y a pas loin de l'absence d'une opposition organisée à une dictature complète.

On a dit hier qu'aucune personne qui occupe un poste de commande n'a jamais demandé un pouvoir dont elle n'entendait pas user. A mon avis, personne n'a jamais obtenu le pouvoir demandé sans en user à 100 p. 100, et l'expérience nous enseigne qu'on en use parfois à 110 p. 100.

Qu'est-il arrivé en Europe? L'Italie avait un Parlement. Puis elle a eu un dictateur, Mussolini. Kerensky a dirigé la révolution en Russie et a inauguré une sorte d'assemblée législative. Puis Staline est venu, et ce fut la fin du régime parlementaire en Russie. Le Parlement est disparu en Italie. Voyez ce qui est arrivé sous Hitler. Il a été élu au cours d'élections ordinaires, puis le Reichstag a été brûlé pour qu'il en foule les décombres comme dictateur.

Lorsque nous voulons réformer une institution, prenons garde de ne pas la démolir. Si nous donnons autant de pouvoir à nos dirigeants sans les soumettre à l'autorité de la loi, ils ont le droit d'en abuser. L'histoire nous montre que la nature humaine est telle que les hommes abuseront du pouvoir, et la liberté finit par disparaître. Selon Lapointe, nous luttons pour le maintien du Parlement.

Pour conclure, monsieur l'Orateur, nous sommes absolument en faveur de la réforme, excepté sur ces deux points. Nous voulons faire avancer les affaires de la nation. Nous ne voulons pas bâillonner le Parlement en imposant la clôture d'avance et en retirant à cette institution le droit de critiquer, d'analyser et d'évaluer les dépenses nationales, alors que les impôts sont déjà si élevés et qu'ils accablent le Canadien d'un bout à l'autre du pays.

Pourquoi le gouvernement et le cabinet ne se réunissent-ils pas pour décider de l'adoption des autres articles et mettre à l'essai les réformes acceptées en laissant de côté ces deux problèmes. Ou bien, s'ils veulent une réforme un peu plus étendue, qu'ils acceptent, comme le recommande notre parti, de présenter seulement 20 p. 100 ou un tiers des crédits au Parlement s'ils veulent en finir avec ce débat. Telle est notre position. Je demande au gouvernement de l'examiner soigneusement. J'espère qu'il se montrera raisonnable et qu'il l'étudiera.

Voici une dernière opinion. D'après les porte-parole du gouvernement, ce débat retarde les travaux. En fait, c'est le gouvernement qui retarde les travaux. Il pourrait maintenant approuver ce qu'approuvent tous les députés de ce côté-ci de la Chambre et envoyer les deux autres questions au comité qui les étudiera soigneusement. Il y a des hommes raisonnables des deux côtés de la Chambre des communes. Ils n'auraient pas été élus autrement. Quand on aura réglé cette question, croyez-moi, nous pourrons passer aux affaires de la nation. (Applaudissements)

[Français]

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'ai eu l'honneur et le privilège de faire partie du comité spécial chargé de présenter un rapport sur la réforme de notre procédure parlementaire et cela a certainement été une expérience pratique que j'ai beaucoup appréciée.

Plusieurs députés qui siègent à la Chambre depuis plusieurs années et qui se sont spécialisés dans les questions de procédure nous ont fait bénéficier de leurs sages conseils et avis.

Sous l'habile présidence de l'honorable député de Grenville-Carleton (M. Blair), les délibérations visant à modifier le Règlement ont été constructives et franches. Tous reconnaissent en effet que le Règlement actuel ne répond plus aux besoins présents. Si l'on y a apporté quelques changements importants, à titre provisoire, au cours des dernières années, il faut reconnaître que la Chambre a été d'une lenteur désespérante à modifier son Règlement. Nous avions promis, au cours de la dernière campagne électorale, et depuis, d'apporter des modifications au Règlement, de façon à accroître l'efficacité du Parlement et à employer plus sagement le temps mis à notre disposition. Au lieu de s'en tenir à des débats interminables et à des répétitions inutiles, nous sommes d'avis que nous devrions étudier un plus grand nombre de mesures législatives et examiner, d'une façon constructive et positive, les crédits demandés par les différents ministères et les organismes qui dépendent du gouvernement fédéral.

Or, monsieur l'Orateur, le gouvernement a rempli sa promesse, car il n'y a pas un sujet qui ait rencontré ou qui rencontre encore, auprès de la population, un appui plus fort et plus général. Au fait, le peuple veut bien que l'on discute, mais il exige que l'on prenne une